

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Marchés publics (délégation du Président)

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GLAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Vu les dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics (CMP) en vigueur,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de cet article 133,

Vu la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 ayant pour objet de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée (article 28 du CMP) pour la durée du présent mandat,

Vu l'information faite sur ces marchés au dernier comité syndical du VALTOM du 16 décembre 2015,

Après avoir pris connaissance du tableau suivant,

<i>VALTOM/AG du 11/02/2016</i>									
<i>Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 1er décembre 2015 au 31 janvier 2016</i>									
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>	<i>Allotissement</i>	<i>Type</i>	<i>Durée initiale</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Date de fin Maximum</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Prix € H.T / an</i>
<i>LES COMPOSTEURS</i>									
<i>15 11 014</i>	<i>LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR</i>	<i>Pas d'allotissement</i>	<i>MAPA</i>	<i>12 mois</i>	<i>01/01/16</i>	<i>31/12/16</i>	<i>31/12/19</i>	<i>NEOPOST France (92)</i>	<i>340,00</i>
							<i>Total sur la durée maximale du marché</i>		<i>1 360,00</i>
<i>LES ISDND</i>									
<i>15 11 016</i>	<i>CARTES DE CARBURANT + PRESTATIONS ANNEXES</i>	<i>Pas d'allotissement</i>	<i>MAPA</i>	<i>12 mois</i>	<i>01/01/16</i>	<i>31/12/16</i>	<i>31/12/19</i>	<i>TOTAL MARKETING France (92)</i>	<i>6 250,00</i>
							<i>Total sur la durée maximale du marché</i>		<i>25 000,00</i>

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016.

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : OrganiCité® : subvention broyeur et composteur grande capacité

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Lancé en 2013 par le VALTOM, OrganiCité® est un programme expérimental de réduction des biodéchets qui se décline autour de 3 axes :

- OUI au compostage
- OUI au jardinage naturel
- STOP au gaspillage alimentaire

Un 1^{er} appel à projets lancé en 2013 a concerné 3 territoires pilotes : la commune d'Aulnat, la communauté de communes du Pays d'Ambert et la communauté de communes du Langeadois.

Il fait apparaître, en synthèse, les résultats suivants :

- 14 actions conduites ;
- 135 tonnes de biodéchets détournés ;
- Près de 100 personnes formées à de nouvelles compétences en lien avec la prévention, (par exemple : formation et sensibilisation de jardiniers amateurs) ;
- Jusqu'à 25 tonnes de déchets fermentescibles compostés en établissement ;
- Lancement d'opérations exemplaires comme le compostage au restaurant ;
- Réduction jusqu'à - 44% du gaspillage alimentaire dans les établissements accompagnés ;
- Développement de nouveaux services comme le broyage à domicile porté par un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), etc.

Suite au deuxième appel à projets lancé en avril 2015, six nouveaux territoires ont été retenus :

- Gergovie Val d'Allier Communauté, les communes de Murol et de Pontaumur pour un déploiement des actions d'ici fin 2016,
- Issoire Communauté, les communes de Lempdes et du Cendre, pour un démarrage en février 2016.

L'expérimentation menée sur OrganiCité® 1 et les diagnostics des nouveaux territoires font apparaître des besoins d'équipements spécifiques de types :

- Broyeurs pour favoriser un traitement sur place des branchages en vue de paillage ou de produit de co-compostage et éviter ainsi de les transporter ;
- Composteurs de grande capacité pour permettre à des structures de composter sur site jusqu'à 25 tonnes de biodéchets par an et ainsi détourner ces biodéchets de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ces équipements sont susceptibles d'être éligibles aux aides de l'ADEME et/ou, selon les territoires, à des fonds européens.

Il s'agit d'équipements incontournables pour des opérations structurantes, qui ont vocation à être mutualisés entre les acteurs (collectivité, usagers) et/ou avec les territoires environnants. Aussi le VALTOM souhaite renforcer son accompagnement en apportant une subvention envisagée selon les modalités suivantes :

- Le prix d'achat unitaire de l'équipement, pris en compte pour le calcul de l'aide du VALTOM, est plafonné à :
 - 20 000 € HT pour un broyeur
 - 2 000 € HT pour un composteur moyenne capacité (5m³)
 - 5 000 € HT pour un composteur grande capacité (10 m³)
- Les taux applicables proposés sont :
 - Jusqu'à 20 % maximum du montant total HT pour l'utilisation de l'équipement à l'usage exclusif de l'acquéreur,
 - Jusqu'à 30 % maximum du montant total HT pour l'utilisation de l'équipement au profit de l'acquéreur mais aussi des usagers.

Dans les 2 cas, l'intervention du VALTOM ne viendra qu'après les autres financements publics (ADEME, fonds européens, ...). La totalité des aides publiques ne pourra pas dépasser les 80 %, le reste étant à la charge de l'acquéreur.

- *Conditions d'éligibilité :*

- *Etre un acteur d'un territoire OrganiCité®,*
- *Avoir, préalablement à la commande, soumis au VALTOM une demande d'aide puis une analyse des offres reçues.*

L'ensemble des modalités financières sont précisées dans la convention de partenariat liant le VALTOM à la collectivité porteuse du projet OrganiCité®.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de valider le principe d'un accompagnement financier complémentaire du VALTOM pour l'aide à l'acquisition de broyeurs et de composteurs moyenne et grande capacités selon les modalités précisées ci-dessus.

*FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA)

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, s'inscrit dans un mouvement de réorganisation et de simplification du paysage institutionnel.

Concernant la gestion des déchets, l'autorité compétente en matière de planification n'est plus le Département mais la Région et ce, depuis le 08 août 2015, date de promulgation de la loi.

A compter de cette date, la Région dispose d'un délai de 18 mois pour approuver un nouveau plan de prévention et de gestion des déchets. Les engagements financiers du Département pris à l'égard des collectivités de collecte et de traitement s'arrêtent à l'exercice 2015.

La Région devient donc la nouvelle interlocutrice du VALTOM, notamment en ce qui concerne un éventuel accompagnement financier.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président :

- *à engager auprès de la Région les démarches partenariales nécessaires,*
- *à procéder aux demandes de subventions en mesure de soutenir les actions engagées par le VALTOM dans le cadre de ses missions,*
- *à signer tout document y afférent.*

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Affectation anticipée du résultat 2015

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Il est proposé de procéder à une affectation anticipée du résultat de l'exercice 2015.

Ce résultat fera ensuite l'objet d'une vérification lors de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Receveur au prochain comité syndical de juin 2016.

Une délibération d'affectation définitive du résultat sera alors prise.

Il est proposé de combler le besoin de financement de la section d'investissement 2016 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de 6 515 853,15 €.

Affectation du Résultat 2015

<i>Proposition d'affectation du résultat</i>		
<i>Résultat de fonctionnement à affecter</i>	<i>A</i>	<i>10 908 983,91 €</i>
<i>Déficit de la section d'investissement</i>	<i>B</i>	<i>6 382 816,10 €</i>
<i>Besoin de financement des restes à réaliser</i>	<i>C</i>	<i>133 037,05 €</i>
<i>Report en recettes de fonctionnement au BP 2015 (article 002)</i>	<i>A - B - C</i>	<i>4 393 130,76 €</i>
<i>Affectation en réserves pour 2016 (article 1068)</i>	<i>B + C</i>	<i>6 515 853,15 €</i>

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2015.

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.
*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Budget Primitif 2016

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Vu la délibération du 16 décembre 2015 ayant pour objet le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2016,

Considérant le budget primitif 2016 présenté ce jour au comité syndical du VALTOM qui intègre :

- *La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015,*
- *Une cotisation syndicale arrêtée à 28,08 € HT (30,89 € TTC),*
- *Les nouvelles données consécutives à l'actualisation des statuts au 1^{er} janvier 2016 prenant en compte les trois points suivants :*
 - o *La révision des statuts, avec pour conséquences :*
 - *la mutualisation des coûts de transfert et de transport au sein de la contribution dans une logique d'intégration et de solidarité ;*
 - *la refacturation individualisée des tonnages de refus de tri issus de la collecte sélective à 130 € / t dans une logique d'incitation ;*
 - *la modification des versements matériels (versement à 100 % aux collectivités adhérentes des recettes matériels et à 40 % des recettes des déchets d'activités économiques) dans une logique d'intéressement ;*
 - *les forfaits de remboursement liés aux coûts de transfert / transport :*
 - *Forfait transport : 6 € HT / t ;*
 - *Forfait transport : 12 € HT / t pour le SBA, 14 € HT / t pour le SIB et 19 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne.*
 - o *De nouvelles charges, liées notamment à :*
 - *l'augmentation du coût à la tonne Vernéa ;*
 - *des facteurs conjoncturels comme la baisse des recettes matériels ;*
 - *la suppression des subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.*
 - o *La nécessité d'anticiper, à compter de l'exercice 2016, les prévisions d'évolution du prix Vernéa et tout particulièrement celles liées aux opérations de Gros Entretien et Renouvellement (GER) en 2016 et 2019. En effet, avec le GER, l'impact en 2016 et en 2019 rajoute 6 à 7 € / t / an à cette évolution linéaire.*

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2015 est de 10 908 983,91 € reportés au budget primitif (BP) 2016 :

- *A l'investissement (1068) pour le besoin de financement, à hauteur de 6 515 853,15 € pour :*
 - o *le déficit de la section d'investissement : 6 382 816,10 €*
 - o *le solde des restes-à-réaliser : 133 037,05 €*
- *Aux recettes de fonctionnement (virement à l'article 002) à hauteur de 4 393 130,76 €.*

**LE COMITE SYNDICAL VOTE,
à l'unanimité,**

le budget primitif 2016 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Présentation par nature.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 57 931 237,80 €.

- *Les dépenses de fonctionnement sont le reflet à la fois du plein exercice de la compétence traitement (prise en charge de nouveaux frais liés à l'exploitation des sites, marchés de tri et de déchèteries) mais aussi de la révision des statuts (versements aux collectivités adhérentes des recettes matériaux et ce, désormais dans leur intégralité). Ces évolutions marquent une progression de 12,4 % des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016 de BP à BP.*
- *Les modes de calcul des principales recettes de fonctionnement évoluent en 2016 : la contribution à l'habitant n'a plus la même assiette et la facturation à la tonne est ajustée et uniformisée entre les différents types de déchets. Cette évolution répond à une volonté de solidarité et de performance qui se traduit par une augmentation de 7 % des recettes de fonctionnement.*

- **Section d'investissement**

Présentation par opération.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 23 786 091,15 €.

- *Les prévisions des dépenses d'équipement (- 6,1 % entre le BP 2015 et celui de 2016) traduisent la stabilisation du projet VALORDOM 1 puisque le VALTOM bénéficie aujourd'hui d'un ensemble d'outils complémentaires et aboutis. Cette section est principalement impactée par les opérations financières liées au remboursement de la dette en capital du pôle Vernéa et la reprise des emprunts des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).*
- *Les recettes d'investissement accusent une nette diminution de 33,4 %. Les subventions jusque-là apportées par le Conseil départemental n'existent plus. Par conséquent, le VALTOM entend développer de nouveaux partenariats financiers, notamment à travers la mobilisation de nouveaux fonds, européens ou régionaux et une stratégie de veille par rapport aux appels à projets susceptibles de générer des financements.*

Année de mise en application de nouveaux statuts actualisés, 2016 est aussi celle de la solidarité avec la mutualisation des coûts de transport et de transfert (exploitation) au travers de la contribution annuelle, du versement aux collectivités adhérentes au taux de 100 % des recettes matériaux issues de la collecte sélective et des déchèteries et d'une facturation individualisée des refus issus du tri de la collecte sélective incitant à plus de performance.

Ainsi est instauré en 2016 un prix unique de transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers pour tous les 680 000 habitants du VALTOM.

Les prévisions budgétaires annoncées lors du DOB ont été affinées et permettent d'ajuster aujourd'hui le montant de la contribution en deçà des montants prévisionnels fixés en décembre dernier entre 29 et 30 € HT / an / hab à 28,08 € HT / an / hab.

*Sans mutualisation, les couts auraient augmenté entre 4 à 5 % pour toutes les collectivités adhérentes.
Avec la mutualisation, c'est principalement la contribution de Clermont-communauté et du SICTOM des Couzes qui vient compenser cette hausse, à hauteur de 1 018 095,75 € (contre 1 442 738,79 € annoncés en décembre 2015).*

Avec cette baisse de la contribution à l'habitant, le nombres des collectivités contributrices à la mutualisation passent de 5 à 2 et le sont dans une moindre mesure.

Parallèlement, les bénéficiaires de la mutualisation sont plus nombreux (9 au lieu de 6) et dans une plus grande mesure.

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Montant de la contribution à l'habitant 2016

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

*Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).*

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

La préparation budgétaire 2016 prend en compte l'actualisation des statuts du VALTOM dont les conséquences sont :

- la mutualisation des coûts de transfert et de transport au sein de la contribution,
- la refacturation individualisée des tonnages de refus de tri issus de la collecte sélective,
- les reversements matériels au taux de 100% aux collectivités adhérentes,
- la création de forfaits de remboursement liés aux coûts de transfert et de transport des déchets.

Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 16 décembre 2015, Il avait été porté à la connaissance du Comité syndical que le montant de la contribution à l'habitant serait compris entre 29 et 30 € HT.

En fonction des derniers ajustements de la préparation budgétaire et au vu du résultat de l'exercice 2015, le montant de la contribution à l'habitant 2016 versée par les collectivités adhérentes au VALTOM peut être ajusté à 28,08 euros HT par habitant et par an (30,89 € TTC).

Cette contribution se décompose de la manière suivante :

	Montant € HT/hbt
Dépenses d'administration, prévention, communication	2,38
Investissements, études, remboursement du capital des emprunts	2,55
Frais financiers	0,92
Traitement déchets verts	3,50
Traitement des déchets issus de la collecte sélective (CS)	9,30
Traitement des déchets Fractions Fermentescibles des Ordures Ménagères (FFOM)	2,00
Traitement des déchets valorisables de déchèteries	3,30
Mutualisation du transfert (exploitation) et du transport des déchets	2,30
Remboursement des travaux ISDND de Puy-Long	1,83
TOTAL CONTRIBUTION 2016	28,08

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 28,08 € HT par habitant et par an pour l'année 2016.

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BARTHELEMY



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

VALTOM

VALORDOM 2 : Choix du scénario stockage 2025

Quatre solutions peuvent être envisagées pour le stockage des déchets ménagers et déchets d'activités économiques non valorisables après 2025 :

Solution 1 : L'enfouissement hors VALTOM

En l'absence de capacités suffisantes de stockage sur son territoire en 2025, le VALTOM pourra se diriger vers des prestataires de traitement dont les sites d'enfouissement seront hors du territoire du VALTOM. Il s'agira alors de réaliser une consultation des entreprises au moins un an avant la fermeture de Puy-Long.

Actuellement, les sites les plus proches sont à au moins 70 km de Clermont-Ferrand et se situent en majorité dans l'Allier.

➤ Avantages de la solution 1 :

Le VALTOM peut attendre 2024 pour se pencher sur le dossier de consultation des entreprises. Cette solution permet d'éviter les problèmes liés l'ouverture ou l'extension d'un site local (contestation, durée de la procédure...).

➤ Inconvénients de la solution 1 :

Les coûts de traitement et de transport engendrés représenteront un surcoût par rapport à une solution locale.

Cette solution ira à l'encontre de la philosophie du programme VALORDOM 1 qui définissait un schéma local de gestion des déchets pour tous les flux du territoire.

Le VALTOM sera alors dépendant d'appels d'offres et ne maîtrisera pas les exutoires.

Pour l'agglomération clermontoise, il y aura une absence de réponse locale aux traitements des déchets des services techniques des communes et des Déchets d'Activités Economiques (DAE) des industriels.

➤ Actions à engager pour la solution 1 :

Le VALTOM doit rédiger un dossier de consultation des entreprises en 2024 et mettre en œuvre une solution de transfert des déchets pour l'agglomération clermontoise. Pour les autres collectivités, les centres de transfert existent déjà.

Solution 2 : La répartition des flux à enfouir sur les autres sites du territoire

Sur le territoire du VALTOM, les sites d'enfouissement d'Ambert et de Saint Sauves envisagent de recevoir des déchets respectivement jusqu'en 2028 et 2027. Les 2 autres sites de Miremont et de Saint-Diéry vont fermer définitivement en 2016.

L'utilisation des 2 sites ou d'un seul pour les déchets actuellement enfouis à Puy-Long après sa fermeture nécessitera une extension pour 60 000 t/an à partir de 2025, répartis sur 1 ou 2 sites.

➤ Avantages de la solution 2 :

Les emplois et les activités sur les sites sont conservés au-delà de 2025. Il n'y aura pas de besoin d'ouvrir un autre site (avantage au niveau des délais et du coût)

➤ Inconvénients de la solution 2 :

La solution 2 nécessite l'extension d'1 ou 2 sites, mais il faudra maîtriser foncièrement les terrains alentours, ce qui n'est pas le cas actuellement

Le transport des déchets produits sur et autour de l'agglomération clermontoise (DAE et stabilisat) vers des sites éloignés de plus de 50 km engendrera un impact environnemental important et des surcoûts de transport.

La fermeture du site de Puy-Long déclenchera le suivi trentenal de ce site (coûts en plus).

➤ Actions à engager pour la solution 2 :

Le VALTOM doit s'assurer que les extensions seraient techniquement envisageables pour ensuite engager les démarches administratives : maîtrise du foncier.

Solution 3 : L'ouverture d'un nouveau site à Montcel

La recherche d'un nouveau site pour le territoire a démarré en 2001 et la démarche administrative a été lancée en 2007. Le VALTOM est toujours en attente d'une déclaration d'utilité publique pour ce site qui serait créé sur la commune de Montcel.

➤ Avantages de la solution 3 :

L'ouverture d'un nouveau site en 2025 permettra d'envisager paisiblement l'avenir pendant au moins 30 ans.

Ce site se trouve à proximité de desserte autoroutière.

➤ Inconvénients de la solution 3 :

La procédure ayant tellement duré, tout le dossier du projet serait à refaire, tant au niveau technique qu'administratif.

La nouvelle procédure risque de durer longtemps (10 à 15 ans) avec très probablement une opposition locale au projet, déjà très active.

La localisation du site à environ 40 km de Vernéa engendrera des surcoûts de transports et un impact environnemental important avec la création d'un nouveau site.

Aux coûts de transport s'ajouteront les coûts d'investissement pour la construction du site.

La fermeture du site de Puy-Long déclenchera le suivi trentenal de ce site (coûts en plus).

➤ Actions à engager pour la solution 3 :

Actuellement, le VALTOM attend la décision des services de l'Etat concernant l'attribution ou non de l'utilité publique pour le site.

Si la décision est en faveur du VALTOM, plus rien ne s'opposera au lancement de nouvelles études pour monter le dossier d'autorisation de l'installation de stockage de Montcel.

Solution 4 : l'extension du site de Puy-Long.

L'arrêté d'exploitation du 31 octobre 2013 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long autorise l'enfouissement d'un million de m³ jusqu'en 2025, soit environ 85 à 60 000 t/an.

La demande d'une prolongation de l'autorisation, en augmentant les capacités par simple modification de la cote maximale du stockage sans en changer le périmètre, permettrait de prolonger l'activité du site pendant 15 années soit jusqu'en 2040, sur la base de 65 à 70 000 t/an, tonnage qui pourrait être revue à la baisse le cas échéant et donc la durée allongée.

➤ Avantages de la solution 4 :

Cette solution serait peu coûteuse car il n'y aurait pas de gros travaux d'extension, exclusivement des travaux de réhausse, pas d'impact sur les frais actuels de transport et pas d'impact environnemental supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Elle permet de conserver la cohérence du projet qui associe très étroitement le pôle Vernéa et le site d'enfouissement de Puy-Long pour l'accueil du stabilisat produit sur le site de valorisation. Une réflexion plus large pourrait alors être engagée sur un accès unique, la création d'un casier amiante, le traitement des lixiviats par incinération, ...

➤ Inconvénients de la solution 4 :

Bien que techniquement possible et simple, cette solution dépend de l'avis des services de l'état et nécessite la rédaction d'un dossier de demande d'extension en 2015 pour 2025.

Techniquement, cette solution ne présente pas d'inconvénient majeur et est assez facile de mise en œuvre.

➤ Actions à engager pour la solution 4 :

Le VALTOM doit se rapprocher de la DREAL au plus vite pour savoir s'il est possible de demander une prolongation (et extension) en vue de sécuriser l'avenir de l'enfouissement sur le territoire jusqu'en 2040 (engagement de l'Etat).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Choix du scénario stockage 2025 (VALORDOM 2)

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

*Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).*

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Avant l'ouverture du pôle multifilières de valorisation Vernéa, l'enfouissement était le seul mode d'élimination des déchets ménagers du territoire du VALTOM. Depuis la mise en service de cet outil de valorisation, les tonnages de déchets enfouis sont passés de 230 000 t/an à 90 000 tonnes en 2015, dont 29 000 tonnes issus du pôle Vernéa.

En mai 2015, le site de stockage de Saint-Diéry a fermé et fin 2016 ce sera au tour de celui de Miremont.

En 2017, le VALTOM disposera alors uniquement de 3 sites de stockage sur son territoire :

- *Saint-Sauves, autorisé jusqu'au 31/12/2027 pour 12 000 t/an,*
- *Ambert, jusqu'au 31/12/2016 pour 25 000 t/an (demande d'extension en cours jusqu'en 2028 pour 20 000 t/an),*
- *Puy-Long, jusqu'au 31/10/2025 pour 85 à 60 000 t/an.*

En considérant que le territoire du VALTOM aura toujours besoin d'un exutoire pour éliminer les déchets non valorisables des ménages et des professionnels et que le délai raisonnable pour l'ouverture d'un nouveau site est d'environ de 10 à 15 ans, la question de la sécurisation de l'enfouissement au-delà de 2025 se pose dès aujourd'hui.

C'est pourquoi, dans le cadre de VALORDOM 2, un focus a été défini pour étudier les différentes possibilités qui s'offrent au VALTOM. La synthèse des solutions est présentée en annexe de la présente délibération.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions),**

- *de privilégier la solution 4, à savoir « l'extension du site de Puy-Long » pour assurer la pérennité de la filière de stockage au-delà de 2025, sous réserve de la validation effective de l'Etat et de conserver la solution 3 « Création d'un nouveau site à Montcel » en cas de réponse négative de l'Etat,*
- *d'autoriser le Président du VALTOM à réaliser les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la solution retenue.*

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Facturation des agendas VALTOM 2016

Le 11 février 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Pour l'année 2016, le VALTOM a proposé à ses collectivités adhérentes un agenda personnalisé et la possibilité d'une commande groupée selon les modalités suivantes :

- les 50 premiers exemplaires commandés par les collectivités adhérentes sont pris en charge par le VALTOM,
- au-delà, les unités supplémentaires sont facturées 5,87 € HT.

10 collectivités adhérentes ont répondu favorablement à cette proposition et 790 exemplaires ont été édités.

Sachant que les 50 premiers exemplaires sont financés en totalité par le VALTOM, les commandes à la charge des collectivités adhérentes se décomposent ainsi :

- Clermont-Communauté (70 agendas dont 20 restant à charge) :
20 x 5,87 € = 117,40 € HT
- SICTOM des Couzes (150 agendas dont 100 restant à charge) :
100 x 5,87 € = 587,00 € HT
- SMCTOM de la Haute-Dordogne (100 agendas dont 50 restant à charge) :
50 x 5,87 € = 293,50 € HT
- SICTOM des Combrailles (90 agendas dont 40 restant à charge) :
40 x 5,87 € = 234,80 € HT

Les services du Receveur demandent au VALTOM de prendre une délibération fixant les tarifs des agendas et autorisant celui-ci à percevoir les recettes induites.

Un taux de TVA de 20 % sera appliqué.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- de valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2016 de 5,87 € HT,
- d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

FAIT ET DELIBERE, le 11 février 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATHUST


La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.